

Communiqué de presse



Situation des établissements de santé : les Fédérations hospitalières alertent le Président de la République, le Premier ministre et la ministre des Solidarités et de la Santé

Paris le 7 novembre - Les 4 fédérations hospitalières, FEHAP, FHF, FHP, Unicancer, ont uni leur voix mardi 6 novembre lors d'une conférence de presse commune et pour la première fois, pour alerter sur la situation économique et sociale délétère des établissements de santé et dénoncer un budget hospitalier insuffisant. Après les concertations avec la Ministre de la Santé et devant l'importance des enjeux, elles en appellent désormais au Président de la République et au Premier ministre pour préserver les budgets hospitaliers et entendre leurs propositions.

« Nous souhaitons saluer collectivement les ambitions du Plan « Ma santé 2022 » qui marque une volonté politique de placer la santé au 1^{er} plan. Cependant les moyens ne sont pas en cohérence avec la volonté politique affichée. Il faut donner aux établissements de santé les moyens financiers indispensables pour remplir leurs missions au service des patients, prodiguer à tous et partout la même qualité de soins et investir pour opérer les transformations indispensables de nos structures », déclare le Pr Patrice Viens, président d'Unicancer.

Rebasage de l'Ondam 2018

Même si le budget de l'Assurance maladie progressera en 2019 de 2,5 % par rapport à 2018, dans le même temps l'augmentation naturelle des dépenses de santé sera d'environ 4,5 %. Elle est due notamment à l'accroissement démographique et au vieillissement de la population. De nouvelles économies vont donc être demandées aux établissements de santé. *« L'effort qui est demandé aux établissements de santé se chiffre à plus de 800 millions d'euros. Cela intervient dans un contexte de fragilité économique pour tous les établissements de santé. Si nous souscrivons au plan « Ma Santé 2022 », il faut que nos établissements aient les moyens de gérer les prochaines années avant que les effets de ce plan ne se fassent sentir », précise le président de la FEHAP Antoine Dubout.*

Restitution des crédits hospitaliers

Les fédérations hospitalières ont notamment tiré la sonnette d'alarme concernant la restitution des crédits hospitaliers gelés au titre de la réserve prudentielle puisqu'ils ont respecté les niveaux de dépenses prévus. *« Les établissements de santé ont sous-exécuté d'au moins 105 millions d'euros leur objectif de dépense en 2018. Il convient à la fois de nous rendre le montant correspondant à cette sous-exécution de l'ONDAM et les 415 millions d'euros crédits mis en réserve en début d'année soit*

520 millions d'euros qui doivent revenir aux établissements », a constaté Frédéric Valletoux, président de la FHF. Face aux dérapages de l'enveloppe financière des soins de ville, les établissements de santé ne veulent pas être la variable d'ajustement. « Il faut instituer un mécanisme de réserve prudentielle pour la ville suffisamment important », a-t-il ajouté.

Hausse des tarifs hospitaliers

La situation des établissements de santé est précaire dans chacun des secteurs. A ce titre, le moment de vérité sera la fixation des tarifs hospitaliers en mars. « *Après six années de baisse consécutive des tarifs, nos établissements de santé ont besoin de retrouver des marges de manœuvre pour mener à bien leur mission de soin et avoir une vraie politique sociale* », rappelle Lamine Gharbi président de la FHP. Par ailleurs, l'activité hospitalière tend à se tasser comme cela a été pointé par les différents acteurs dont le directeur de la CNAM devant la commission des affaires sociales du Sénat du 31 octobre. « *Aujourd'hui, les tarifs hospitaliers ne sont plus en accord avec la réalité des coûts du soin et des enjeux de santé des Français. Avec une inflation qui progresse, la hausse des tarifs devient une nécessité, d'autant que le volume d'activité des établissements de santé est appelé à baisser. Les prévisions font apparaître que le taux de progression de l'activité hospitalière va diminuer de moitié dans les 3 prochaines années. Le Gouvernement pourra par conséquent alléger la pression tarifaire tout en respectant l'ONDAM. Dans ce contexte, seule une augmentation des tarifs de 1% préservera l'équilibre financier des établissements de santé* », évoque Lamine Gharbi.

Demandes des fédérations hospitalières

Après avoir fait part de leurs attentes à la Ministre de la Santé, les fédérations représentant l'intégralité de l'hospitalisation en France interpellent le Président de la République et le Premier ministre sur la situation économique délétère et formulent ensemble 6 demandes :

1. La restitution intégrale des crédits hospitaliers gelés en 2018 au titre de la réserve prudentielle (415 millions d'euros) compte-tenu du respect des objectifs de dépenses, et le montant de la sous exécution (105 millions d'euros) soit 520 millions d'euros ;
2. La mise en place d'une véritable régulation financière des dépenses de la médecine de ville ;
3. Une augmentation à minima de 1% des tarifs hospitaliers, rendue possible au regard de l'évolution de l'activité ;
4. La remise à plat complète de la réforme des transports inter-hospitaliers qui a été mise en œuvre sans concertation et qui fait l'unanimité contre elle ;
5. Le lancement d'une mission sur la construction de l'ONDAM pour améliorer sa lisibilité et le rendre pluriannuel sur une durée de 3 ans. Le mécanisme prix-volume actuel est délétère et génère une perte de sens pour les professionnels (tarif actuellement fixé selon des volumes surévalués, sans lien avec la valeur du soin prodigué) ;
6. La participation des fédérations hospitalières aux travaux sur l'évaluation de la pertinence et de la qualité des soins et son impact sur le financement des établissements de santé.

A propos de la FEHAP :

La FEHAP en chiffres, c'est plus de 4 600 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par plus de 1600 organismes gestionnaires (associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance), plus de 246 600 lits et places, 280 000 professionnels pour 2,5 millions de personnes accueillies chaque année (www.fehap.fr). La FEHAP est la fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif présente, depuis 80 ans, dans tous les champs de la protection sociale.

Contact presse :

Jean-Baptiste BOUDIN-LESTIENNE
Directeur adjoint de la communication et des relations institutionnelles
01 53 98 95 30/ 06 14 07 82 14
Jean-Baptiste.Boudin-Lestienne@fehap.fr

A propos de la Fédération hospitalière de France (FHF)

La FHF représente 4 800 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, représentant 15 millions d'hospitalisation par an, la moitié des places d'EHPAD, ainsi que les établissements assurant la prise en charge du handicap.

La FHF s'est construite autour de valeurs partagées : égal accès à des soins de qualité pour tous ; innovation et d'excellence dans les soins et l'accompagnement, enseignement et recherche ; continuité de la prise en charge.

La FHF réunit en son sein des hôpitaux de tailles différentes – centres hospitaliers locaux, centres hospitaliers généraux, centres hospitaliers universitaires, établissements spécialisés en santé mentale – ainsi que des Ehpad et des établissements assurant la prise en charge du handicap. Elle défend l'autonomie des établissements hospitaliers et médico-sociaux, gage d'une adaptation intelligente aux réalités du terrain.

Elle travaille à la création d'un véritable service public de santé réunissant dans chaque territoire les professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux afin d'améliorer la cohérence des parcours de soins et de vie.

www.fhf.fr

Contact presse FHF : Camille TROCHERIE - 01 44 06 85 21 - c.trocherie@fhf.fr

A propos de la FHP

La Fédération de l'Hospitalisation privée (FHP) regroupe 1.000 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 8,5 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 57% des interventions chirurgicales
- près de 68 % de la chirurgie ambulatoire
- 2,3 millions de passages dans 130 services d'urgences
- Un accouchement sur quatre
- Près d'un tiers (32,5) des soins de suite et de réadaptation
- Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques
- 20% de l'activité d'Hospitalisation à domicile (HAD).

www.fhp.fr

Contact presse : Benjamin AZOGUI

Direction de la communication
benjamin.azogui@fhp.fr 01 53 83 56 88 / 06 27 20 18 49

A propos d'Unicancer

Unicancer est l'unique réseau hospitalier français dédié à 100 % à la lutte contre le cancer et la seule fédération hospitalière nationale dédiée à la cancérologie. Il réunit 18 Centres de lutte contre le cancer (CLCC), établissements de santé privés à but non lucratif, répartis sur 20 sites hospitaliers en France. Les CLCC prennent en charge plus de 516 000 patients par an (en court-séjour, HAD et actes externes).

Unicancer est aussi le premier promoteur académique d'essais cliniques, en oncologie, à l'échelle européenne. Reconnu comme leader de la recherche en France, le réseau Unicancer bénéficie d'une réputation mondiale avec la production d'un tiers des publications internationales en oncologie (source : étude bibliométrique/ Thomson Reuters).

Les 18 CLCC et la direction R&D d'unicancer sont certifiés Iso 9001 pour leur recherche clinique.

Au total 569 essais cliniques (inclusions ou suivis) sont promus en 2017 par le réseau Unicancer, plus de 15% des patients des CLCC sont inclus dans les essais cliniques et plus de la moitié des PHRC dévolus aux CLCC.

>> Suivez-nous : www.unicancer.fr    et découvrez [nos rapports d'activité 2017](#)

Contact presse :

Gwendoline Miguel > Chef de projet communication et relations presse
01 76 64 78 00 > 07 71 54 08 65 > g-miguel@unicancer.fr